



Communiqué

Paris, le jeudi 6 octobre 2011

L'UNAPL et Pôle emploi s'engagent en faveur de l'emploi

David GORDON-KRIEF, Président de l'UNAPL et Christian CHARPY, Directeur Général de Pôle emploi, ont signé le jeudi 6 octobre, en présence de Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, un accord cadre national visant à mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises libérales, tout en participant à la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi.

A travers cet accord, l'UNAPL et Pôle emploi, conviennent, pour une durée de trois ans, de développer leur coopération au niveau national et régional afin de faciliter les recrutements pour les employeurs du secteur des professions libérales.

Sensibiliser le public et les acteurs de ce secteur d'activités aux opportunités d'emploi, y compris les possibilités de créations et de reprises d'entreprises, et agir en faveur d'une insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi, et plus particulièrement des jeunes, tels sont les axes de cet accord.

Contacts presse

Pour l'UNAPL :
Romain Mouton
01.83.92.26.61
romain.mouton@bygmalion.fr

Pour Pôle Emploi :
Service Presse Pôle Emploi
01 40 30 60 29
com.presse@pole-emploi.fr

Annexe 1

L'accord cadre national : actions et engagements

L'UNAPL et Pôle emploi s'engagent conjointement sur cinq axes :

- 1) **Elaborer ensemble un diagnostic territorial partagé** dans l'objectif de construire une politique territoriale d'insertion des demandeurs d'emploi, et de mobiliser des dispositifs de formation ou d'accompagnement nécessaires pour être en capacité de proposer aux entreprises du secteur des candidats correspondant aux profils de poste ;
- 2) **Promouvoir les métiers et les emplois du secteur des professions libérales** en sensibilisant les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les salariés en reconversion professionnelle, aux opportunités d'emploi de proximité dans le secteur ;
- 3) **Fiabiliser et satisfaire les besoins en recrutement** en améliorant l'information et la communication entre les entreprises libérales et les agences Pôle emploi ;
- 4) **Insérer, professionnaliser et contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi** en renforçant l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi aux contrats de professionnalisation et en développant l'information sur les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ;
- 5) **Faciliter la création et la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi** par la mise en place d'actions communes de sensibilisation et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Dans le contexte de politique économique actuel, qui a fait de l'emploi une priorité, ce nouveau partenariat marque une étape importante pour l'UNAPL et Pôle emploi. Il confirme la volonté de tous les acteurs concernés de développer des actions et des partenariats durables et efficaces pour le développement de l'emploi dans le secteur des professions libérales.

L'UNAPL et Pôle emploi mobiliseront tous les acteurs de terrain, et plus particulièrement les Maisons des Professions Libérales ainsi que le réseau des agences Pôle Emploi, pour dynamiser ce partenariat, le faire vivre et contribuer à promouvoir et à développer la connaissance d'un secteur en pleine expansion, celui des professions libérales.

Annexe 2

Les Professions libérales en quelques chiffres

Le secteur libéral en quelques chiffres, c'est plus de 850.000 professionnels libéraux et 1,8 million de salariés, soit plus de 2,6 millions d'actifs, 10% de l'emploi de l'industrie, commerce, services (ICS) et 12 % de la VA des entreprises ICS. 26% des entreprises françaises qui conseillent, défendent, soignent, accompagnent chaque jour 5 millions de français.

Les chiffres clé : les entreprises libérales, un poids économique considérable

- 869 551 entreprises¹ ;
- une valeur ajoutée de plus de 107 milliards d'€², soit 12 % du champ de l'industrie, commerce et services ;

Un secteur dynamique

- on dénombrait en 2010, 165 946 créations d'entreprises libérales, y compris les auto-entrepreneurs.
- depuis le début de la décennie, le nombre d'entreprises libérales s'est accru de + 50%, passant de 571 000 en 2000 à environ 870 000 entités en 2010. Le service marchand aux entreprises a plus que contribué à l'évolution de l'ensemble du secteur par une augmentation de 69% de ses effectifs, de 214 000 entreprises en 2003 à 363 400 entreprises 6 ans plus tard.

Le secteur des entreprises libérales par famille (2010 source : SIRENE 2010, INSEE, traitement UNAPL).

- santé : 41 %
- droit : 7 %
- technique et cadre de vie : 52%

Pôle emploi, l'acteur majeur du retour à l'emploi

Pôle emploi propose des services renforcés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Ses missions s'articulent autour de :

- > l'accueil, l'inscription et l'indemnisation des demandeurs d'emploi
- > l'accompagnement dans la recherche d'emploi jusqu'au placement
- > la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises
- > l'aide aux employeurs dans leurs recrutements
- > l'analyse du marché du travail et l'information sur les métiers porteurs

Pôle emploi en 5 chiffres

Près de 50.000 agents

21,4 millions d'entretiens-conseils par an

701.000 prospections-entreprise par an

3,3 millions d'offres d'emploi collectées par an

27 millions de visites sur pole-emploi.fr par mois

¹ Source : SIRENE 2010, INSEE, traitement UNAPL, y compris les auto-entrepreneurs

² DGCIS, Chiffres clés des activités libérales 2009